





PROCEDURE POUR LA PRISE EN CHARGE DU DECES D'UN PATIENT ATTEINT DU COVID-19

Version 15 mars 2020

Avec la collaboration du service de Médecine légale, UZ-Leuven

1. Contexte

Cette directive a été élaborée pour déterminer comment traiter le corps d'une personne décédée du COVID-19.

De manière générale, les procédures existantes relatives au décès dû à une infection respiratoire aiguë, telle que la grippe, sont d'application. Un virus ne survit généralement pas sur une personne décédée. Cependant, une personne décédée reste contagieuse encore quelque temps après son décès. En raison des températures plus basses lors du refroidissement du corps et d'une forte humidité, un virus peut encore être présent jusqu'à trois jours après la mort.

2. Transport du corps

Des manipulations comme le déplacement d'un patient récemment décédé, par exemple pour le transport vers la morgue, peut être suffisant pour expulser de petites quantités d'air des poumons. Cela peut présenter un risque <u>minimal</u>.

Par conséquent, les actions suivantes sont recommandées :

- Un sac mortuaire entièrement fermé est utilisé pour le transfert du corps. Ceux qui effectuent les manipulations avec le corps doivent utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) complet : masque chirurgical, gants, tablier et lunettes de protection.
- Si la personne est décédée à l'hôpital et a été soignée dans une chambre d'isolement (avec antichambre ou sas et une éventuelle pression négative dans la chambre elle-même), la surface extérieure du sac mortuaire doit être désinfectée immédiatement avant que le sac mortuaire ne quitte l'antichambre (sas). Afin de gérer ce processus, il peut être nécessaire qu'au moins deux personnes portent des vêtements de protection. La civière avec le corps est désinfectée avant de quitter l'antichambre. Avant de quitter l'antichambre, les employés enlèvent leurs vêtements de protection.

3. Préparation du corps

 Le personnel des morgues et des entreprises de pompes funèbres doit être informé des risques éventuels liés aux agents biologiques (maladies transmissibles).













- Le corps peut être lavé et préparé comme d'habitude à condition de porter un EPI.
- L'hygiène des mains reste bien sûr très importante.
- L'embaumement du corps n'est pas recommandé.
- Veiller le corps à domicile jusqu'aux obsèques n'est pas recommandé.

4. Visite par la famille

 Il est recommandé aux proches parents de ne pas toucher le corps. Si vraiment souhaité, un contact des mains avec le défunt peut être possible avec des parties du corps couvertes de vêtements et/ou d'un drap à condition que les mains soient soigneusement lavées et/ou désinfectées à l'alcool par la suite. En aucun cas, le visage ne doit être touché.

5. Manipulations invasives post-mortem

- La formation d'aérosols doit être évitée lors de toute action post-mortem.
- Des précautions standards (masque chirurgical et gants) suffisent pour le prélèvement de frottis nasopharyngés et oropharyngés sur une personne décédée.
- Lorsqu'un pacemaker est présent, celui-ci doit être enlevé selon la procédure habituelle, en utilisant un EPI complet : masque chirurgical, gants, tablier et lunettes de protection.
- Si une autopsie doit être pratiquée sur un corps dont on sait ou dont on soupçonne qu'il est infecté par le SARS-CoV-2¹:
 - L'autopsie doit être effectuée dans l'environnement le plus protecteur possible. Il est important qu'il y ait une bonne ventilation dans la pièce et que les portes de la pièce soient maintenues fermées pendant l'autopsie. L'air ne doit jamais être renvoyé dans l'environnement intérieur du bâtiment, mais doit être détourné vers l'extérieur, loin des endroits où les personnes se rassemblent ou passent et loin d'autres systèmes d'entrée d'air.
 - Les procédures produisant des aérosols telles que l'utilisation d'une scie à os sans aspiration doivent absolument être évitées. Utilisez une scie oscillante avec un aspirateur pour capturer les aérosols.
 - N'autopsier qu'une personne à la fois.
 - Limiter le nombre de personnes travaillant dans la salle d'autopsie à ce moment au nombre minimum nécessaire pour effectuer l'autopsie en toute sécurité.
 - Lorsqu'il y a une formation probable d'aérosols, il convient d'utiliser un équipement de protection individuelle approprié : doubles gants chirurgicaux avec des gants synthétiques résistants aux coupures entre les deux ; tablier résistant aux liquides ou imperméable ; lunettes de protection ou protection du visage ; au moins un masque FFP2.

l Pacá cur













- o La salle d'autopsie et les instruments utilisés doivent être nettoyés en profondeur.
- Le don du corps pour la recherche scientifique n'est pas permis.

6. Gestion des matériaux et des déchets

- Les EPI jetables doivent être traités comme du matériel potentiellement infectieux et éliminés conformément à la procédure standard pour les déchets médicaux à haut risque.
- Les équipements de protection individuelle réutilisables (par exemple, les lunettes, les protections faciales) doivent être nettoyés et désinfectés conformément aux recommandations du fabricant avant d'être réutilisés.
- Placez les textiles dans la chambre d'isolement du patient dans un sac ou un conteneur étanche conformément aux procédures relatives au linge infectieux.
- Les sacs mortuaires usagés (vides) sont éliminés comme des déchets médicaux à haut risque.

7. Nettoyage des locaux

- En raison de la survie "possible" du virus dans l'environnement pendant plusieurs jours, les zones susceptibles d'avoir été contaminées par le SARS-CoV-2 sont nettoyées avant d'être réutilisées. Il est important de nettoyer toutes les surfaces (table, table de chevet, poignée de porte, siège de toilette, sol).
- Le nettoyage peut être effectué avec des produits ménagers classiques et des produits désinfectants habituels. Bien qu'il n'y ait pas de preuve spécifique de leur efficacité contre le SRAS-CoV-2, il est accepté que le virus est inactivé par tous les désinfectants.